

# CCFP du 10 juillet : premier conseil du quinquennat

publié le 10 juillet 2017 à 16h38 par Uffa-CFDT

**Le ministre de l'action et des Comptes publics en charge de la Fonction publique, Gérard Darmanin, a présidé le premier Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) du quinquennat ce lundi 10 juillet 2017. Pour la CFDT Fonctions publiques, Mylène Jacquot a rappelé qu'elle trouvait choquantes tant sur la forme que sur le fond, les annonces sur le gel de la valeur du point d'indice et le rétablissement du jour de carence. Elle a ensuite fait part des attentes et des exigences de la CFDT en matière de missions, de moyens et d'effectifs, de tenue d'un rendez-vous salarial en 2017 et de la construction d'un agenda social riche et exigeant.**



## Déclaration du ministre

Le ministre est intervenu pour présenter ses priorités, guidées par la nécessité de s'adapter aux évolutions des attentes des usagers.

Sur les missions de service public, il a annoncé l'organisation d'États généraux du service public dès la rentrée autour d'une écoute directe des agents et des usagers (y compris sous forme dématérialisée).

Pour les agents, il a annoncé sa volonté de mieux les consulter, mieux les informer, mieux les accompagner. Il a confirmé la tenue d'un rendez-vous salarial à l'automne, en annonçant la volonté du gouvernement de mettre en œuvre PPCR sans être clair sur le respect du calendrier.

À compter de janvier 2019, le dialogue social et son organisation feront l'objet de discussions, mais dès le mois de septembre 2017 le ministre présidera une réunion de bilan des élections professionnelles 2014 et entendra les attentes des organisations syndicales pour le scrutin de décembre 2018.

Santé et sécurité au travail, conditions de travail, prévention des inaptitudes, médecine de prévention, instances médicales, sur tous ces sujets le ministre a dit vouloir ouvrir une concertation avant de déboucher sur une négociation. Il souhaite aussi traiter de la prévention des absences.

Sur le compte personnel de formation, le ministre souhaite que le travail de mise en œuvre se poursuivre avec pour objectif de rendre les agents davantage acteurs et encourager les mutualisations entre employeurs. Sur les parcours professionnels, seront mis à la discussion les recrutements, l'attractivité, la diversité, le handicap et l'inclusion, le positionnement et le financement du FIPHFP.

Sur l'égalité professionnelle, le ministre a souhaité que les sanctions prévues par la loi soient mises en œuvre.

Enfin, il a achevé son intervention en annonçant l'importance de la prochaine conférence nationale des territoires qui se tiendra le 17 juillet 2017, sous la présidence du Premier ministre. Y seront discutées, entre autres, les relations entre l'État et les collectivités employeuses.

## **Déclaration de la CFDT Fonctions publiques (Mylène Jacquot)**

Monsieur le ministre,

Comment débiter notre intervention sans faire référence à l'actualité et aux annonces que le Gouvernement a choisi de faire sans attendre la réunion des partenaires sociaux.

Choquants sur le fond, le gel de la valeur du point d'indice et le rétablissement du jour de carence le sont car ils ont un impact non négligeable sur le pouvoir d'achat des agents publics, fonctionnaires et contractuels. Mais ils sont tout aussi choquants sur la forme. Que vous le vouliez ou non, ces annonces ravalent les agents au rang de variable d'ajustement budgétaire, et laissent à penser que nous ne serions qu'une charge pour les comptes publics, en occultant notre apport et notre contribution à la richesse nationale.

Sur la forme, alors même que depuis la fin du mois de mai, nous sommes dans une période où il appartient à chacun de nous d'être responsable, force est de constater que le choix de faire ces annonces en-dehors de tout dialogue social, politisant ainsi la gestion des agents de la Fonction publique n'est pas de nature à donner l'image d'employeurs publics responsables.

Responsable, justement, la CFDT tient à l'être. Si nous sommes là aujourd'hui, c'est pour reprendre le fil noué par vous le 23 mai dernier, dans l'intérêt de celles et ceux que nous représentons.

Nous vous avons fait part de nos attentes et exigences :

- avant de parler de moyens et d'effectifs (surtout de suppressions d'effectifs !), on parle de missions ;
- la tenue d'un rendez-vous salarial en 2017 ;
- la construction d'un agenda social riche et exigeant.

Parmi les thèmes que nous mettons en avant (outre les carrières et rémunérations) figurent la qualité de vie au travail, la protection sociale complémentaire, les parcours professionnels, qui sont tous parmi les préoccupations des agents et ce, quel que soit leur statut. D'ailleurs,

la question des parcours professionnels et des rémunérations des agents contractuels devra bien être traitée dans le prolongement de l'accord de mars 2011.

Autre élément, novateur de par son universalité, dont il convient de poursuivre la construction : c'est le compte personnel d'activité (CPA). Pour qu'il devienne un outil de valorisation de parcours de plus en plus diversifiés, les agents publics qui ne sont pas couverts par la « catégorie active » devront pouvoir bénéficier du compte personnel de prévention de la pénibilité. Car pour nous, il n'est pas question d'opposer la catégorie active au C3P. Les fonctionnaires qui sont titulaires d'un grade couvert par la catégorie active le resteront. C'est pour tous les autres, qu'il faut obtenir la mise en oeuvre du C3P dans la Fonction publique comme dans le privé. Il conviendra également d'enrichir le CPA avec un volet compte épargne temps pour en assurer la portabilité.

Vos propositions placent fort justement le CPF dans un chapitre plus large qui recouvre les parcours professionnels et nous partageons pleinement ce choix. Mais je tiens à rappeler ici que, comme le CPA est un compte universel (ou presque), nos discussions à venir devront, à nos yeux, porter tant sur les parcours des fonctionnaires que sur ceux des contractuels.

Pour les prochaines semaines, la CFDT Fonctions publiques attend de votre part :

- Que la réflexion sur les missions soient la plus collective et la plus transparente possible, en donnant la parole aux agents, en donnant la parole aux usagers mais sans substituer cette parole à celle de la démocratie délibérative et des organisations qui ont vocation à représenter travailleurs et usagers.
- Que l'ensemble des sujets ayant trait aux carrières et rémunérations soient traités, y compris dans le cadre d'un rendez-vous salarial : mesures générales (y compris autres que la valeur du point), mesures de compensation de la hausse de la CSG pour les fonctionnaires et pour les contractuels. Très rapidement, nous attendons que la poursuite de la mise en oeuvre du chantier PPCR soit confirmée dans le cadre du calendrier initial qui est celui que nous avons validé, de même que la mise en oeuvre de la Gipa pour 2017.
- Que l'examen des situations d'inégalité de traitement entre les femmes et les hommes débouche sur la définition d'objectifs opposables, notamment en matière de politique indemnitaire et de déroulements de carrière. Ces deux points nécessitent une implication étroite des instances de proximité.

Au chapitre du dialogue social, outre le nécessaire bilan de la loi de 2010 et des conséquences à en tirer dont nous notons positivement que vous le reprenez pour nos travaux à compter de janvier 2019, la CFDT vous demandait d'ouvrir très rapidement le travail de préparation des élections 2018 dont l'enjeu de la participation n'échappe à personne a fortiori après les mois que nous venons de vivre. Ce sera donc chose faite et cela devenait urgent.

Concernant la protection sociale complémentaire, la CFDT rappelle qu'elle souhaite que tous les agents publics quel que soit leur statut puissent bénéficier d'une participation financière de leur employeur pour leur couverture santé et prévoyance. Pour cela, les travaux de bilan doivent être repris et approfondis avant l'ouverture d'une négociation.

La CFDT prendra toute sa place dans le chantier de concertation puis négociation qui sera donc ouvert sur les conditions de travail, prévention des inaptitudes, médecine de prévention, instances médicales, prévention des absences,... Mais pour notre part, nous souhaiterions que la négociation porte plus largement sur ce qu'il est convenu d'appeler la qualité de vie au travail plutôt qu'un chantier par appartement. Mais, la CFDT le dit ici, il est temps de donner

la possibilité aux agents de s'exprimer sur leur travail et sur son organisation collective. Nous souhaitons donc :

- Que les négociations locales soient impulsées enfin sur les chartes des temps, sur le télétravail et qu'un bilan soit dressé régulièrement devant cette instance.
- De même , tous les dispositifs et les actions permettant une meilleure articulation entre vie personnelle et vie professionnelle doivent être mobilisés et promus. À ce titre, nous ne pouvons que regretter l'annonce du gel supplémentaire de crédits pour l'action sociale interministérielle.
- Des espaces d'expression des agents visant à l'amélioration de l'organisation collective du travail qui est au coeur de la qualité de vie au travail doivent être mis en place et organisés autour des modalités concrètes d'exercice des missions.
- À l'heure où des évolutions importantes devraient avoir des conséquences sur les conditions d'exercice des missions, les représentants des personnels dans les comités techniques devraient bénéficier d'une plus grande implication et d'un droit de solliciter l'inscription à l'ordre du jour de l'instance d'un débat sur l'organisation des services.
- Toutes ces demandes impliquent, vous l'aurez compris, que les missions, les objectifs et les priorités des agents en position d'encadrement soient clarifiées car ils doivent disposer des marges de manœuvre et du soutien nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Avant de finir, je me permets d'appeler votre attention, Monsieur le ministre, sur un élément révélateur de la difficulté à construire un dialogue social respectueux des organisations et des femmes et des hommes qui s'y impliquent. Le CA de l'Ircantec a adopté il y a quelques jours

un projet de déménagement qui repose sur des exigences économiques, financières et environnementales.

L'ensemble des fédérations syndicales et la grande majorité des employeurs (associations d'élus et FHF) ont subi une fin de non-recevoir inacceptable.

En effet, le commissaire du gouvernement a signifié son veto sur le projet de déménagement du siège de l'Ircantec.

Face à cette prise de position incompréhensible, c'est au nom de l'ensemble des fédérations syndicales que je vous demande de mettre en oeuvre, sans plus tarder, la décision prise par le CA de l'Ircantec.

## **Réponses du ministre**

En réponse aux différentes interventions, le ministre annonce qu'il présidera un prochain CCFP en novembre.

Il annonce aussi l'organisation d'une réunion plénière technique sur les mesures de compensation de la CSG.

Il propose la tenue d'un groupe de travail fin août sur l'organisation du recueil de la parole des agents dans le cadre des États généraux du service public.

Sur PPCR, le gouvernement ne met pas en question les mesures de l'accord mais le calendrier risque d'être une difficulté. Il faudra donc en discuter car, selon le ministre, l'accord n'est pas financé jusqu'en 2020.

Sur QVT, qualité de vie au travail, et protection sociale complémentaire, le ministre est d'accord pour inscrire les sujets à l'agenda.

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations CFDT des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)